



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 13 Septembre 2022  
CO 529 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .72

Votants : ..84

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (arrivée à 21h10) (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne (arrivée 21h17), PINGAT Martine, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, VILLALONGA Patrice, RONZEL Caroline, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BOUILLET Vincent, BERTHOD Claude, VALLET Charles, OUDOT Vincent, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain (arrivée 20h37), DOS SANTOS Laëtitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, YANARDAG Mikaël, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Titulaires : VIENNET Rémy à VILLALONGA Patrice, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, HENARD Stéphane à MOREL Denis, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, PAQUIEZ Valérie à BENETRUY Sylvain, CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE-FERRAND Antoine, ROMANET Claude à RENAUD Jean Marie, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, FLEURY Michèle à YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge à LAUBIER Bernard,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : LAMY Bénédicte à RONZEL Caroline, RIGAUD Hervé à BOUILLET Vincent, TOURNEUR Eric à VALLET Charles, GAVAT William à OUDOT Vincent,

Etaient Excusés : GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, MARTI François, DECOTE Yves, BRENIAX Denis, BUYS Nelly, CHAILLON Roland,

Etaient absents : BOHEME Catherine, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Sandrine TONNAIRE

Convocation faite le : 7 Septembre 2022

**Objet : Certificat des comptes locaux ; audit interne de suivi par la DDFIP**

Dans le cadre de l'expérimentation de l'attestation de fiabilité des comptes locaux, la CCAPS et la DDFIP du Jura ont mené en mai 2019 une mission d'audit conjointe pour s'assurer, sur pièces et sur place, de la qualité comptable des données financières relevant des cycles « Immobilisations » et « Charges – Dettes ».

Les recommandations issues de l'audit de 2019 devaient être mises en œuvre pour améliorer la qualité comptable et financière de la collectivité.

La CCAPS a décidé de ne pas opter pour l'attestation de fiabilité faisant suite à une mission d'assurance par un professionnel du chiffre, en s'engageant plutôt dans la conduite d'un audit interne de suivi.

Un audit de suivi par la DDFIP permet de porter une appréciation sur la qualité des comptes et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre sur les exercices 2020 et 2021 sur les deux cycles comptables retenus initialement.

La mission des auditeurs DDFIP consiste à procéder au diagnostic de chacune des recommandations et à vérifier, d'une part, l'effectivité de ces pistes d'amélioration et, d'autre part, le respect du calendrier tendant à leur mise en œuvre. Au niveau de la méthodologie, il est prévu, à partir du plan d'actions arrêté conjointement par les deux parties (ordonnateur et comptable) d'évaluer les actions entreprises.

**Objet : Certificat des comptes locaux ; audit interne de suivi par la DDFIP**

La mission d'audit de suivi a permis à la CCAPS d'instaurer la compatibilité d'engagement pour les dépenses, de renforcer l'information financière, la surveillance de la sécurité informatique, le suivi des immobilisations, le rattachement des charges au bon exercice et l'amélioration du délai de paiement de l'ordonnateur.

Pour accentuer la maîtrise des risques, reste à mettre en place un organigramme fonctionnel, une cartographie des risques, un plan de contrôle en interne, la création informatique des bons de commande dans le logiciel de gestion financière dans le but d'une traçabilité informatique exhaustive de la valide de dépenses.

En l'absence d'observations reçues de la CCAPS en réponse aux constats et recommandations du rapport provisoire, il confirme les recommandations définitives à l'issue de l'audit de suivi.

Le rapport de la DDFIP n'a pas valeur d'attestation de fiabilité, mais doit faire l'objet d'une communication de l'ordonnateur au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

1/ Prend acte de l'audit interne de suivi dans le cadre du dispositif alternatif à la certification légale des comptes locaux.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

